



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

obésité

Question écrite n° 82410

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la progression de l'obésité dans notre pays. Lors du 22ème Congrès européen sur l'obésité qui s'est déroulé en mai 2015, l'OMS a tiré la sonnette d'alarme, présentant un bilan particulièrement inquiétant sur la propagation de cette maladie. Elle annonce d'ailleurs l'apparition d'une véritable « épidémie » d'obésité d'ici 2030. La France n'est pas épargnée par ce fléau, puisqu'en 2014, une personne sur 8 était concernée selon l'OCDE. Ce chiffre est en constante progression. Facteur de maladies cardiovasculaires, d'apnées du sommeil, de cancers, de diabète ou encore d'hypertension artérielle, l'obésité touche chaque année davantage de personnes, majoritairement des femmes. Par ailleurs, l'Association française d'étude et de recherche sur l'obésité (Afero) constate que le phénomène touche particulièrement les tranches de population les plus défavorisées. Véritable marqueur d'inégalités sociales, l'obésité est, au-delà d'un enjeu de santé publique, un véritable problème de société. Aujourd'hui, la progression de cette maladie est révélatrice d'un réel manque d'information et de prévention. Ayant déposé, en 2008, un rapport d'information de 250 pages sur le sujet, qui mettait en exergue plus de 80 propositions pour lutter de façon pérenne contre cette maladie, elle voudrait savoir quelles mesures elle compte prendre pour stopper ce phénomène.

Texte de la réponse

La lutte contre l'obésité est un impératif autant sanitaire que social. Le Gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable : une prévention qui se fonde sur la responsabilisation des concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. C'est pourquoi plusieurs mesures du projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours d'examen par le Parlement, font de la prévention auprès des jeunes une priorité. En lien avec le ministère chargé de l'éducation nationale, un « parcours éducatif en santé » sera instauré à l'attention de tous les élèves de la maternelle au lycée, pour favoriser les actions de promotion de la santé. Le projet de loi étend également le dispositif du médecin traitant aux enfants de moins de 16 ans et favorise ainsi la prévention du surpoids et de l'obésité et leurs dépistages précoces. Pour améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, le projet de loi crée un étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous. Il est en effet nécessaire que l'information nutritionnelle devienne un élément du choix alimentaire au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a lancé en mars 2015 un groupe de concertation sur l'information nutritionnelle comprenant les associations de consommateurs, les industriels et des experts scientifiques. Ce groupe doit produire ses conclusions pour l'automne. Par ailleurs, le projet de loi comprend l'interdiction de la mise à disposition en libre-service de fontaines de sodas qui permettra de protéger la population contre une consommation excessive de sucre. « Bouger » est un facteur protecteur face aux risques de surpoids et d'obésité. Le projet de loi simplifie le dispositif de production du certificat médical pour faciliter la pratique du sport. Il encourage par ailleurs les médecins à prescrire des activités physiques adaptées aux personnes souffrant d'affections de longue durée. Enfin, l'information au quotidien étant primordiale dans la

prévention, le site « manger-bouger » propose des outils et des conseils pour manger mieux et bouger plus. Il fera partie du portail d'information du futur service public d'information sur la santé. Ces mesures viennent réaffirmer la volonté du Gouvernement d'engager des politiques justes et efficaces de prévention et de lutte contre l'obésité.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82410

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4639

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6811